



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

BRIGHAM – PERMIS GRATUITS

Brigham, le 13 juin 2016 – Le maire de la Municipalité de Brigham, monsieur Normand Delisle, est heureux d’annoncer que suite à l’adoption par le conseil municipal du Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 06-104, aucun tarif ne sera exigé pour l’émission d’un permis ou d’un certificat à compter du mercredi 15 juin 2016.

En plus de permettre à Brigham de se démarquer sur le plan de la compétitivité et de l’attraction de nouvelles familles, l’absence de tarification facilitera également le processus d’implantation d’un nouveau service de demande de permis en ligne, lequel entrera en vigueur d’ici l’automne, en même temps que le nouveau site web de la municipalité.

Dans le cadre de son plan stratégique 2015-2040, le Conseil municipal s’est donné comme mission de « **Faire de la municipalité de Brigham un endroit où il fait bon vivre en famille, dans un environnement sain, en harmonie avec la nature et notre voisinage** ». Cette nouvelle mesure se veut une contribution en ce sens.

-30-

Source :

Me Jean-François Grandmont, avocat

Directeur général

Municipalité de Brigham

118, avenue des Cèdres

Brigham, Québec J2K 4K4

Tél.: 450 263-5942 poste 223

Télec.: 450 263-8380